

## **Intervention de Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais**

### **Présentation du rapport d'activité des services de l'État devant l'Assemblée départementale**

**Lundi 24 juin 2019**

*(seul le prononcé fait foi)*

Je suis très honoré de m'exprimer devant l'Assemblée départementale, et cela pour la troisième fois, à l'occasion de la présentation du rapport d'activité des services de l'État. Ce rendez-vous républicain me tient particulièrement à cœur.

Je le suis d'autant plus que je m'adresse ici non seulement aux conseillers départementaux, mais à travers vous à l'ensemble des élus et des maires du Pas-de-Calais, que nous recevons, M. le Président, ensemble ce soir à la préfecture selon une tradition bien établie. Sachez que j'éprouve beaucoup de bonheur et de fierté à servir dans un territoire où la coopération entre les services de l'État et les élus est aussi enracinée et, je le crois, fertile.

Fierté de servir dans un département où les membres de l'équipe préfectorale et les responsables des administrations civiles et militaires et des services de l'État, présents ce matin à mes côtés, exprimant l'unité de notre État républicain, sont engagés dans un dialogue quotidien avec les collectivités et leurs agents. Cette relation de travail est fondée, c'est une exigence pour moi comme pour vous, sur un rapport de clarté, de confiance et de considération mutuelle ; elle veut dépasser les postures et les clivages, qui stérilisent inutilement l'action publique.

J'aborde toutefois cette année cet exercice avec humilité et avec gravité, conscient de certaines frustrations et des attentes de nos concitoyens, conscient aussi de l'urgence à agir. Je commencerai donc cette intervention en abordant le contexte politique et social des derniers mois, et les défis qui se posent à nous.

Ce contexte, c'est celui d'un mouvement social sans précédent, débuté au mois de novembre dernier, avec l'épisode des gilets jaunes. Un mouvement de colère, un mouvement d'impatience, qui signale un déficit de confiance dans les institutions, et dans les élites de la représentation et de l'administration. Ce mouvement de colère vient de loin. Mais il révèle, au grand jour, une perte d'espoir de nombre de nos compatriotes, une obsession du déclin et des doutes sur la capacité de notre société à garantir un avenir pour tous.

Cet épisode expose une fracture profonde, et interroge toute l'action publique au sens le plus noble du terme, y compris la mienne. Il reflète l'inquiétude de déclassement d'une partie de nos concitoyens, confrontés aux bouleversements rapides de la société, depuis le dépeuplement rural jusqu'à la désindustrialisation, et à tous les défis de notre monde tourmenté.

Ces peurs et ces inquiétudes doivent être traitées, en donnant la parole à celles et ceux qui s'estiment laissés pour compte.

C'est pour cette raison que le grand débat national a été organisé. Je tiens à saluer cet exercice démocratique, qui a donné du sens à ce moment que nous traversons, à travers une médiation par le verbe, le dialogue mais aussi par l'écoute. Dans le Pas-de-Calais, plus de 160 réunions locales ont

été organisées, regroupant près de 10 000 personnes, et des cahiers d'expression citoyennes ont été ouverts par plus d'un tiers des communes. De ces contributions, diverses, il ressort, avant tout, une demande de justice : plus de justice sociale, et plus de justice territoriale. Une demande de justice sociale en matière de fiscalité, de retraites, d'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi. Une demande de justice territoriale, avec le besoin d'une plus grande proximité des services publics, particulièrement en milieu rural et péri-urbain, en proie aux contraintes de mobilité.

Pour répondre à ce double défi social et territorial, auquel s'ajoute la transition écologique et environnementale pour la préservation de notre planète, le gouvernement a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures d'urgence fortes, et engagé une mobilisation générale. Mais, dans ce moment charnière, je crois d'abord essentiel de rappeler que notre pays a plus d'une fois démontré sa capacité de résilience, pour surmonter de grands périls.

Dans ses mémoires de guerre, le général De Gaulle admirait cette « *Vieille France, accablée d'Histoire, meurtrie de guerres et de révolutions, allant et venant sans relâche de la grandeur au déclin mais redressée, de siècle en siècle, par le génie du renouveau !* ».

Mesdames et messieurs les élus, notre défi commun, le voici : celui du renouveau. Anticiper et s'adapter aux grandes transitions industrielles, écologiques, technologiques. Retrouver confiance dans nos capacités, en puisant dans nos valeurs humanistes et dans la mémoire des dépassements et des sacrifices des générations qui nous ont précédées.

L'an dernier, nous commémorions le centenaire de la Grande Guerre, dont le souvenir est ici vivace, tant le Pas-de-Calais fut meurtri par les combats et les destructions. La mémoire de nos poilus, et de celle de tous les soldats tombés sur le front du Nord, la mémoire des 570 000 noms gravés sur l'anneau de la mémoire de Notre-Dame-de-Lorette, raisonnent en permanence comme un appel à nous retrouver autour de valeurs communes.

De mon côté, il n'y a pas un jour où je ne pense à mon lointain prédécesseur, Léon Briens, préfet du Pas-de-Calais de 1911 à 1918, qui dut administrer un territoire touché comme nul autre par les privations, les destructions et les épreuves infligées par l'ennemi. D'un courage exemplaire, dévoué corps et âme à sa mission, il mourut d'épuisement le 29 mai 1918. Je pense aussi à tous les élus et aux maires du département qui manifestèrent dans ces heures sombres un exceptionnel dévouement, sans jamais désespérer de l'avenir de la patrie.

Ce point d'orgue des commémorations a été à la hauteur de l'enjeu. Il n'y a pas une commune du département qui n'ait organisée une manifestation d'une manière ou d'une autre, souvent ouverte sur les jeunes. Nos concitoyens furent nombreux à y participer et à pavoiser un drapeau français sur leur maison le 11 novembre dernier. L'État autour de la mission du centenaire a pris toute sa part au plan national et territorial à ce cycle de commémorations ; j'y ai particulièrement tenu.

Cette résilience du Pas-de-Calais, à l'issue de la Première comme de la Seconde Guerre Mondiale, doit être une source d'inspiration. Quels que furent les soubresauts de l'histoire, ce territoire au cœur de notre Europe a toujours puisé des ressources inespérées pour se reconstruire, se réinventer, repartir de l'avant.

Le beffroi d'Arras, à nouveau hissé vers les cieux, est un des symboles de cette reconstruction, qu'il est bon de rappeler dans un moment où la France entière se mobilise pour l'avenir de la cathédrale

de Notre-Dame-de-Paris. Le département y a d'ailleurs été sensible, et je salue, M. le Président, le geste généreux du service départemental d'incendie et de secours envers les pompiers de Paris.

Reconstruction, réinvention, renouveau : je le dis ici, haut et fort, comme je le disais il y a une quinzaine de jours devant les acteurs économiques, suscitant parfois l'étonnement : la situation économique et sociale du Pas-de-Calais évolue favorablement. En 2018, la croissance d'activité des entreprises a été supérieure à 5 %. Tous les secteurs ont progressé, y compris l'agriculture. L'investissement augmente de plus de 6 %. L'endettement diminue, les licenciements économiques sont plus rares, et surtout, le taux de chômage du département est au plus bas depuis 10 ans, à 10,8 % au quatrième trimestre 2018, passant en dessous du niveau moyen régional.

Ce chiffre, certes, est encore trop haut, mais la dynamique positive est bel et bien là, et confirme la tendance amorcée en 2017. Il faut le souligner, non pas pour se reposer sur nos lauriers, mais pour rétablir la confiance de nos entreprises, et favoriser la motivation des demandeurs d'emploi.

L'État veillera à ce que ces progrès soient consolidés, et concentrera ses efforts vers les populations qui n'en ont pas complètement bénéficié.

Pour suivre dans une logique de concertation avec les partenaires sociaux l'évolution de la situation économique et sociale, je recevrai tous les trimestres à la préfecture les organisations syndicales et professionnelles pour échanger sur des perspectives communes.

Sur le plan social, je voudrais d'ailleurs, Monsieur le Président, souligner la qualité du travail que nous menons avec le département qui assume pleinement ses compétences de solidarité sociale et territoriale. Je pense en particulier à nos efforts conjoints dans le domaine de l'insertion par l'activité économique pour accompagner des publics en situation de précarité vers un emploi durable. Je pourrais aussi citer le plan départemental en faveur du logement des personnes défavorisées. Ou encore rappeler le plan départemental des gens du voyage que nous venons d'actualiser.

Toujours sur le travail social, je me réjouis que la candidature du Pas-de-Calais ait été retenue pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal « *Logement d'abord* ». Ce nouveau label doit nous permettre avec des financements complémentaires de développer davantage les solutions de prévention des expulsions, et concevoir des parcours d'hébergement renforcés vers le logement pour les personnes fragiles.

Je mentionne aussi la convention signée pour décliner la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui représente un apport de l'État de plus de 10 millions sur les trois prochaines années en plus des aides du fonds d'accompagnement des politiques d'insertion, pour accompagner la prise en charge des personnes les plus en difficulté. Cette démarche à laquelle sont associés de nombreux partenaires comme la Caisse d'allocation familiale, contribuera à renforcer l'action menée pour recevoir plus vite les bénéficiaires du RSA, mieux les accompagner vers l'emploi et suivre les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Sur la question de l'équité territoriale, le défi est celui de la proximité. C'est une tâche difficile, puisque l'État reste contraint par la maîtrise de ses finances, portée par une demande de baisse de la fiscalité. Pour dépasser cette injonction contradictoire, l'État devra poursuivre la transformation des services publics, en priorisant et en profitant des gains de temps et des économies d'échelle offertes par l'innovation et le numérique. L'objectif est simple : allouer plus de temps aux fonctionnaires

pour qu'ils accompagnent les usagers et les collectivités sur le terrain. Participe du même objectif l'orientation arrêtée par le Premier ministre la semaine dernière, consistant en un plan de délocalisation des services centraux, pour transférer 4000 fonctionnaires de Paris vers la province.

Il s'agit de privilégier les *rameurs aux barreaux*, selon la formule utilisée à l'issue du comité interministériel de la transformation publique du 20 juin dernier.

Dans le Pas-de-Calais, les citoyens bénéficient d'un maillage du territoire avec six sous-préfectures, 22 points d'accueil de la police nationale et 50 points d'accueil pour la gendarmerie nationale. Notre département compte aussi 42 sites dépendant de la direction départementale des finances publiques. Ce réseau des services financiers est concerné, vous le savez, depuis une bonne dizaine d'années, par des fermetures régulières de trésorerie mal comprises des élus ruraux. Pour rompre avec cette logique anxiogène en donnant de la visibilité sur l'évolution du réseau, tout en augmentant les lieux de présence et les points de contacts avec le public, une nouvelle approche est proposée. Le ministre de l'action et des comptes publics s'est déplacé vendredi dernier à Montreuil-sur-Mer pour présenter lui-même ce changement de logique et lancer la concertation. Avec le directeur départemental des finances publiques, nous prendrons le temps nécessaire pour dialoguer avec tous les élus sur tous les territoires dans les semaines et les mois qui viennent sans aucune précipitation et avec la recherche du bon équilibre territorial. Notre département est aussi couvert par un réseau de 20 agences de Pôle-emploi, et 22 antennes délocalisées de l'inspection académique, sans compter les implantations des agences spécialisées de l'État.

Pour autant, les évolutions démographiques et les difficultés d'accès au service public dans le monde rural appellent à faire mieux. C'est pourquoi les maisons de services au public, appelées à devenir France service, seront multipliées, pour atteindre l'objectif national d'une maison au moins par canton. Je serai très attentif à ce que nous puissions développer des maisons qui offrent un service homogène et de qualité, au carrefour des compétences des acteurs publics, et notamment celles du département. Comme vous me le disiez lors de notre dernière rencontre, M. le Président, ces nouveaux lieux doivent être compris en se référant à la logique du « médecin de campagne » dans le domaine de la santé : des espaces d'accueil, de médiation et de premier traitement et d'orientation vers des services plus spécialisés. Pour l'heure, le Pas-de-Calais dispose déjà dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'accessibilité des services au public, de 27 maisons de service au public, dont une itinérante, et nous espérons mettre en place jusqu'à six nouvelles maisons d'ici la fin 2019, notamment à Frévent, au Cottage des Dunes, ou à Samer. Nous associerons naturellement toutes les collectivités à la démarche sur l'implantation des prochaines maisons France services et à la définition des besoins des usagers. Je suis prêt à contractualiser avec le département et l'association départementale des maires le déploiement sur ce nouveau réseau et sur la nouvelle carte des services financiers ; je suis sûr que nous y arriverons.

Dans cette même démarche, nous suivons avec attention l'expérimentation du dispositif « *Service Public Plus* » à Béthune, où les personnels d'accueils de plusieurs administrations ont été formés en commun pour simplifier la vie administrative et travailler plus en confiance avec les habitants, sans les renvoyer d'un service à l'autre.

Je note aussi le développement du réseau des maisons pluridisciplinaires de santé : 22 sont en activité dans le département, et 34 nouveaux projets de maisons sont à l'étude ; certains projets sont bien avancés et il nous faut accélérer le mouvement. Cela montre que le phénomène des déserts médicaux n'est pas une fatalité. L'État s'y attelle avec la loi santé-territoires en cours d'examen au Parlement, qui prévoit la revalorisation du rôle essentiel des médecins de ville, avec une nouvelle

relation aux hôpitaux de proximité, une réforme des études de santé et un nouveau rapport aux territoires.

La proximité, c'est avant tout l'affaire de la collectivité. A cet égard, le mouvement social a confirmé, une nouvelle fois, l'attachement de nos concitoyens aux élus de proximité, et notamment aux maires qui apportent une contribution irremplaçable au bon fonctionnement du pays. Les maires incarnent bien cette définition de l'engagement donnée par Jean Jaurès dans son discours à la jeunesse, à savoir « *d'aller à l'idéal et de comprendre le réel* ».

Et pourtant, Mesdames et messieurs, nous savons qu'il existe depuis plusieurs années une remise en question de l'engagement des maires, avec la multiplication des obligations, des formalités, qui peut décourager jusqu'aux plus motivés. Il est parfois difficile aux élus municipaux de trouver leur place au sein des intercommunalités, dont le fonctionnement peut vite aboutir à un sentiment de dépossession.

Pour redonner confiance aux maires, le Gouvernement souhaite donc reprendre largement les propositions formulées par le Sénat. Un projet de loi baptisé « *Engagement et proximité* » sera déposé en ce sens au Sénat dès la rentrée, avec deux objectifs. D'une part, proposer aux maires un cadre d'exercice plus clair, une meilleure formation, une protection juridique, et un accompagnement professionnel et familial. D'autre part, accorder aux maires plus de libertés locales, en élargissant leurs pouvoirs de police, en retravaillant l'équilibre avec les intercommunalités, et en supprimant les obligations superflues.

Dans le même temps, la réforme de l'organisation territoriale de l'État, confirmée par la circulaire fondatrice du 12 juin dernier du Premier ministre, s'inscrit dans cette logique de renforcement de l'action de proximité. Cette réforme conforte le rôle coordinateur d'ensemblier des préfets de département dans une logique d'unité d'action, de déconcentration et de prise de responsabilité vis-à-vis des partenaires, et désigne le département comme l'échelon de référence pour la mise en œuvre des politiques de l'État, laissant au niveau régional le rôle de coordination, d'appui et d'évaluation. Autre projet du gouvernement, la création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (A.N.C.T) qui doit voir le jour avant la fin de l'année ; elle permettra aux collectivités d'accéder plus facilement aux moyens de l'ingénierie publique de l'État, et de simplifier les procédures grâce à un interlocuteur unique.

Pour faire vivre cette relation de proximité avec les maires, j'organiserai à la rentrée avec les sous-préfets des rencontres dans les arrondissements qui prendront la forme d'*Amphis des maires*, pour partager avec eux les nombreux sujets d'actualité qui structurent notre coopération.

Toujours dans un souci de proximité, l'État compte également progresser sur l'accessibilité, avec la possibilité de réaliser l'intégralité des démarches en ligne d'ici trois ans. La dématérialisation des procédures avance à grands pas. Pour les particuliers, et pour ne citer que quelques exemples, ce sont les déclarations d'impôt, les demandes de pièce d'identité, les dossiers de subventions des associations, les aides pour agriculteurs, etc. Pour les collectivités, on peut citer le dispositif @ctes pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, le répertoire électoral unique, mais aussi la transmission dématérialisée des budgets, désormais privilégiée par la quasi-totalité des collectivités.

Évidemment, cette ambition de réforme appuyée sur le numérique ne remplira sa promesse que si chaque territoire dispose d'un égal accès à une connexion de qualité. A cet égard, je salue le travail

coopératif accompli pour l'aménagement numérique grâce au plan France Très Haut Débit. L'État participe à ce programme ambitieux à hauteur de 86 millions d'euros sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. L'équipe projet mise en place en septembre 2018 autour du syndicat « *La fibre numérique 59/62* », a avancé plus vite que prévu, et prévoit la possibilité de raccorder tous les foyers du Pas-de-Calais d'ici moins de deux ans, pour aider à résorber la fracture numérique.

Concernant l'accès mobile, l'accord signé l'an dernier par l'État avec les opérateurs a permis une accélération des investissements. Grâce au développement de la couverture 4G, les zones blanches sont amenées à disparaître. Ainsi, dès juillet 2020, la commune de Buire-au-Bois, située en zone blanche, sera couverte ; en 2021 ce sera au tour de Fontaine-L'Étalon et Vacquerie-le-Boucq dans l'arrondissement d'Arras ; de Wavrans sur l'Aa et Wismes dans l'arrondissement de Saint-Omer, de Beussent et Bezinghem dans l'arrondissement de Montreuil-sur-mer, ou enfin de Courset, Doudeauville, et Samer dans l'arrondissement de Boulogne-sur-mer. Au total, ce sont 12 nouveaux sites qui seront déployés en 2 ans, pour couvrir 17 communes supplémentaires.

J'en suis convaincu, le rôle de l'État consiste, sur le long terme, à faciliter le renouveau du territoire, à anticiper les grandes transitions, et, plutôt que de les subir, à en tirer des opportunités.

Ce travail d'anticipation, c'est d'abord un travail d'investissement, qui se joue pour l'État à deux niveaux : le premier investissement, c'est l'accompagnement de chaque territoire selon ses besoins, de la façon la plus fine et différenciée possible ; le second, c'est un investissement plus fort et plus général dans l'éducation et la formation professionnelle. Ce sont ces deux composantes, territoriale et sociale, que je souhaite développer dans mon intervention.

\*

En premier lieu, j'évoquerai l'investissement dans les territoires, qui préfigure le nouveau pacte territorial annoncé par le Président de la République. Ce pacte territorial s'appuie d'abord sur la sécurisation du cadre financier des collectivités. C'est en effet avec des finances stables que les collectivités peuvent disposer de perspectives dans la durée.

Or, pour la deuxième année consécutive, les dotations globales de fonctionnement ont été maintenues, conformément aux engagements pris. Dans un département comme le nôtre qui bénéficie des mécanismes de péréquation, le montant des dotations allouées au bloc communal a même augmenté en 2019, et s'élève désormais à 499,31 millions d'euros, soit une hausse de 3,5 millions d'euros. Une hausse identique avait été observée en 2018.

De plus, pour les collectivités les plus importantes, la mise en place des contrats dits de Cahors, visant à donner plus de marges de manœuvre tout en modérant l'évolution de la dépense, a été efficace, et permis de stimuler l'outil de pilotage budgétaire en garantissant les dotations de l'État. Dans le Pas-de-Calais, le premier bilan de ces 4 pactes financiers s'est révélé concluant.

S'agissant des dotations d'investissement aux communes et aux intercommunalités, celles-ci sont maintenues à un niveau élevé. Si l'on prend en compte les principales composantes (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, dotation politique de la ville), l'enveloppe disponible s'élève en 2019 dans le département à 36,95 millions d'euros. Ce sont de l'ordre de 450 projets d'équipement qui sont soutenus cette année. Si l'on compare aux données d'il y a cinq ans, en 2014, la différence est patente : les dotations d'investissement ne dépassaient pas 14,85 millions d'euros, ce qui signifie qu'elles ont été multipliées par deux fois et

demi. Et je précise qu'il ne s'agit ici que des dotations généralistes, et non de toutes les dotations spécifiques ministérielles qui peuvent aussi soutenir les projets dans les domaines, par exemple, des monuments historiques, de l'agriculture, des bibliothèques et médiathèques, de la transition écologique et numérique.

Au-delà des moyens accordés, l'évolution des réglementations et de la technicité des dossiers peut être un frein à l'investissement, surtout pour les petites collectivités. C'est pourquoi nous avons mis en place depuis deux ans une cellule d'accompagnement des projets, notamment pour tenir les délais. Cette cellule est unique en France dans cette ampleur ; je sais qu'elle est très appréciée. Elle accompagne 26 projets publics et privés créateurs d'activités et d'emploi dans le département. Et je suis enthousiaste du partenariat lancé avec le département autour d'« Ingénierie 62 », pour permettre aux collectivités de monter en compétences et sécuriser leurs projets. Je signerai d'ailleurs avec vous dans un moment, Monsieur le Président, un protocole pour en faire une coopération pérenne.

Enfin, après la consolidation du statut des maires et du cadre financier des collectivités, se profile un nouvel acte de décentralisation, qui devra faire l'objet d'un projet de loi « *Décentralisation et Différenciation* » à la fin du premier semestre 2020.

Décentralisation d'abord, puisqu'il s'agit d'achever les transferts de compétence, afin de supprimer les doublons, et ce en particulier dans quatre domaines encore marqués par un enchevêtrement des compétences communales, départementales, régionales et étatiques, à savoir le développement économique, l'urbanisme, la famille et l'enfance. Ces nouvelles orientations seront discutées dans des conférences territoriales de l'action publique prévues pour la rentrée.

Différenciation ensuite : le nouveau pacte territorial doit permettre des contrats *ad hoc* collectivité par collectivité, pour plus de liberté et d'efficacité sur chaque territoire.

Sur la différenciation territoriale, je crois que notre département est déjà plutôt avancé : non seulement parce que la diversité de son territoire, urbain, minier, rural, littoral, lui fait recourir à différentes politiques d'aménagement du territoire, mais aussi parce qu'il bénéficie d'une coopération étroite et d'une bonne intelligence entre nos services et ceux des collectivités. Permettez-moi donc de passer en revue les différents dispositifs contractuels existants.

Je voudrais d'abord souligner le bon fonctionnement de nos quatre contrats de ruralité, signés il y a 2 ans. Ces contrats en zone rurale ont financé des maisons de services au public, des maisons pluridisciplinaires de santé, des crèches, ou encore contribué à la revitalisation des centre-bourgs, sur les territoires du Ternois/7 Vallées, du Montreuillois, du Boulonnais et du parc régional entre Caps et Marais d'Opale. Pour aller plus loin, un agenda rural est en préparation par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

S'agissant des villes moyennes maintenant, le département bénéficie du dispositif prioritaire « *Coeur de ville* » depuis l'an dernier, avec 8 villes retenues dans le département : Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Bruay-la-Buissière, Calais, Lens, Liévin et Saint-Omer. Elles bénéficient d'une politique publique d'aménagement intégrée pour redynamiser et reconquérir leurs centre-villes, avec l'appui des grands opérateurs comme la Caisse des Dépôts.

Ce programme est en croissance rapide, avec une centaine de projets prévus jusqu'en 2022, dont plusieurs déjà lancés. C'est par exemple le cas du pôle éducatif Val de Scarpe à Arras, inauguré le mois dernier, qui est la première école construite en centre-ville depuis 40 ans. Je pourrais aussi

évoquer l'aménagement d'un parking de 250 places à proximité de la cathédrale de Saint-Omer, qui facilitera le stationnement en centre-ville par ailleurs en pleine valorisation. Ou encore mentionner, dans un tout autre domaine, la mise en place des permis de louer par la communauté d'agglomération du Boulonnais, pour améliorer la qualité des logements du centre.

Dans les quartiers urbains les plus défavorisés, la politique de la ville mobilise des moyens variés pour réduire les écarts de développement et restaurer l'égalité républicaine. Sur ces 64 quartiers prioritaires, qui comprennent 160 000 habitants, l'engagement de l'État ne faiblit pas, grâce au travail réalisé par les équipes de terrain sous l'autorité du sous-préfet à la cohésion sociale. En complément des crédits de droit commun, une enveloppe dédiée de 7,7 millions d'euros permet d'intervenir pour soutenir de très nombreuses initiatives sur tous les champs dans les quartiers. Le nombre de postes d'adultes relais est en progression ainsi que les postes de type Fongep. Les dispositifs pour soutenir la réussite éducative se développent avec le déploiement des cités éducatives sur Arras, Calais et Lens.

En octobre prochain, je compte organiser une grande rencontre départementale sur le thème de l'égalité républicaine dans nos quartiers afin de favoriser la dynamique de travail et partager les belles initiatives.

Le gouvernement a par ailleurs engagé un nouveau programme ambitieux de renouvellement urbain. Il a pour cela doublé l'enveloppe initialement envisagée au niveau national en la portant à 10 milliards d'euros, en accord avec les partenaires d'Action logement et de la Caisse des Dépôts. Dans le département, ce programme concerne trois projets d'intérêt national (Calais, Beau Marais et Fort Nieulay, Boulogne-sur-Mer, Chemin Vert, et Lens, cité du 12/14) et neuf projets d'intérêt régional qui se déploient dans les villes d'Arras, Saint-Nicolas, Béthune, Bruay-la-Bussière, Avion, Liévin, Montigny-en-Gohelle, Hénin-Beaumont, Saint-Omer et Outreau). Grâce à un travail permanent d'accompagnement des services territoriaux de l'État auprès des collectivités et des bailleurs et aux contacts répétés que j'ai pu avoir avec le directeur général de l'ANRU pour porter les projets du département, la définition des programmes est en voie d'achèvement. Des autorisations de démarrage anticipé ont été accordées pour gagner du temps et ainsi démarrer la phase opérationnelle. Ce nouveau programme de renouvellement urbain représente à l'échelle de la région Hauts-de-France près de 2 milliards d'euros d'investissement. Nous insistons tous pour que les marchés attribués bénéficient des clauses sociales d'insertion.

Enfin, pour terminer avec cette logique de différenciation territoriale, je voudrais rappeler deux dispositifs contractuels uniques et sur mesure, celui du Calaisis et l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

Dans le Calaisis d'abord, le contrat de développement signé en novembre 2015 pour six ans, afin de remédier aux difficultés migratoires, a permis en fin d'année 2018 à l'issue du premier triennal l'engagement de plus de 30 millions d'euros de crédits de l'État. Le montant global du contrat, je le rappelle, est de 155 millions d'euros, dont 50 de l'État. A cette intervention, s'ajoute en 2019 des moyens supplémentaires pour financer le projet culturel des machines fantastiques, dit du Dragon de Calais, et la requalification du front de mer. Cette dynamique de projet change l'image du territoire qui retrouve de nouvelles perspectives.

Je terminerai ce tour d'horizon en évoquant l'engagement pour le renouveau du bassin minier, cette démarche partenariale emblématique confirmée par le gouvernement. Ce dispositif ambitieux, piloté par une délégation interministérielle, bénéficie de financements spéciaux et d'une fiscalité dédiée



unique en France par son ampleur. La sélection des 35 premières cités à rénover a été faite, dont 18 dans le Pas-de-Calais, et les premiers chantiers ont été lancés ces derniers mois ; je pense en particulier à celui de Méricourt. Ce programme, vous le savez, se donne pour objectif de doubler le nombre de logements à réhabiliter. Il se traduira pour les habitants par une forte diminution de la facture énergétique. Là encore, il faut aller vite, car il y a urgence. D'autres investissements ont été soutenus, tel que la réparation du cavalier minier de Bruay-la-Buissière, l'aménagement du pôle gare de Libercourt, ou encore, au niveau routier, les travaux de doublement de la RN 17 et l'engagement de la réfection de l'A21. Sur tous ces grands chantiers, je serai évidemment vigilant, comme vous, à ce qu'ils bénéficient à l'emploi local, et notamment aux salariés en contrat d'insertion par l'activité économique, dans une dynamique vertueuse.

\*

Cette évocation de l'emploi m'amène, Mesdames et Messieurs, au second volet de la stratégie de l'État, à savoir l'investissement dans la justice sociale, pour renouer avec la méritocratie républicaine et l'égalité des chances. Face aux inégalités d'origine et de destin, face à la panne de l'ascenseur social, l'État doit être le garant des opportunités pour tous.

La France fait plus que beaucoup d'autres pour redistribuer, pour compenser les inégalités, mais doit faire mieux pour réduire ces inégalités à la base. Pour combattre le déterminisme social, la bataille doit être engagée dès l'école, dès le premier âge, où l'influence du milieu social sur la réussite est encore forte. Dans un pays comme le nôtre où il existe un lien très fort entre l'école et la République, l'éducation est bien la mère des batailles.

C'est pourquoi je voudrais particulièrement parler de l'investissement dans l'éducation, dans la formation professionnelle, et dans l'accompagnement vers l'emploi.

L'investissement dans l'éducation, c'est d'abord la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter. Mais, plus fondamentalement, c'est un investissement citoyen, dans la capacité à analyser, imaginer, à développer l'ouverture et l'esprit critique et favoriser les vertus civiques. Cet investissement est particulièrement important dans le Pas-de-Calais, qui accueille près de 255 000 élèves dans l'enseignement public, et 43 000 dans l'enseignement privé. Pour les encadrer, près de 24 000 agents - dont une très grande majorité d'enseignants qui sont le premier maillon essentiel de la présence de notre État républicain et de ses valeurs - sont employés par l'Éducation nationale, qui est le premier employeur public du territoire.

Sur l'Éducation nationale, les moyens ont progressé à la rentrée 2017/2018, avec 100 emplois supplémentaires dans le premier degré, et ce malgré une baisse du nombre des élèves. A la rentrée 2018/2019, les moyens ont été stabilisés, alors que la diminution du nombre d'élèves s'accélère (moins 2676 élèves dans le primaire à la dernière rentrée).

Il m'est difficile d'entendre dire que l'État réduit ses moyens dans l'éducation ; c'est oublier que, depuis 5 ans, 350 postes ont été créés dans le Pas-de-Calais dans un contexte où les effectifs ont baissé de 9 389 élèves. Aucune administration n'a fourni un effort comparable qui permet de maintenir un réseau dense d'écoles sur le territoire.

Cette forte augmentation des moyens dans le premier degré a permis de progresser sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, d'alléger sensiblement dans les zones d'éducation prioritaire les effectifs par le dédoublement des classes de CP et de CE1, de renforcer la prise en

charge des élèves avec des handicaps, mais aussi d'améliorer les taux d'encadrement dans tous les territoires, y compris bien entendu les territoires ruraux les plus fragiles. Jamais, en réalité, le taux d'encadrement des classes dans le département n'a été aussi élevé que lors de la dernière rentrée.

Chez les lycéens, la lutte contre le décrochage scolaire semble aussi porter ses fruits, avec la cellule de veille sur l'absentéisme, puisque les décrocheurs de plus de 16 ans ont baissé d'un quart en cinq ans, désormais sous la barre des quatre mille.

Les évolutions démographiques en zone rurale posent toutefois des questions sur le long terme : dans le département, plus de 41 % des écoles ne disposent pas de plus de trois classes. A ce sujet, le Président de la République a rappelé qu'aucune école ne fermerait sans la volonté du maire ; cet engagement est tenu dès la prochaine rentrée dans le département. Avec l'inspecteur d'académie, je me tiens cependant avec les sous-préfets à la disposition des élus qui souhaiteraient anticiper les évolutions démographiques, dans un esprit de confiance.

La France brille aussi par la qualité de son enseignement supérieur. Il est dispensé, dans le Pas-de-Calais, par les professeurs de l'Université d'Artois et de l'Université du Littoral, pour plus de quinze mille élèves. Là où le bât blesse, c'est que notre pays souffre encore d'une grande difficulté d'appariement entre ses jeunes diplômés et les profils recherchés par les entreprises.

Cette difficulté majeure est au centre de la mobilisation pour la formation, l'emploi, et les grandes transitions écologique et numérique, lancée par le Premier ministre, et qui a fait l'objet d'une première réunion territoriale le 17 juin dernier sous l'autorité du préfet de région. Parmi les chantiers de réflexion lancés par le Gouvernement, figure ainsi celui du développement de l'apprentissage, celui des emplois non pourvus, et celui des freins à la reprise de l'emploi.

En la matière, force est de constater que les efforts réalisés ont commencé à porter leurs fruits, et la mobilisation nationale sera une invitation à en faire davantage.

Premièrement, sur le chantier de l'apprentissage, qui garantit un taux d'emploi élevé grâce à une alternance entre la formation et le monde du travail, on dénombre plus de 5399 jeunes apprentis en 2018 dans le département, un chiffre en hausse de 4 % par rapport à 2017. Pour 2019, l'entrée en vigueur de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel doit permettre notamment d'ouvrir l'apprentissage à un public encore plus large, jusqu'à l'âge de 30 ans, et de généraliser les aides aux permis de conduire pour les apprentis, pour lever un frein important à la mobilité.

Les jeunes demandeurs d'emploi disposent aussi de mécanismes spécifiques, tel que le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, avec la possibilité de bénéficier de la Garantie Jeunes. En 2018, plus de huit-mille jeunes ont été accompagnés par les 9 missions locales du Pas-de-Calais, missions locales dont l'État assure 55 % environ du financement.

Deuxièmement, sur le chantier de l'appariement entre les demandeurs d'emploi et les postes non-pourvus, notre Service Public de l'Emploi Local, piloté par les sous-préfets d'arrondissement et les représentants du Conseil régional sur chaque bassin d'emploi, facilite la coordination entre les entreprises et les acteurs de la formation et de l'orientation. Pour faire encore baisser le nombre d'emploi non-pourvus, nous devons redoubler d'initiative. Est-il normal par exemple que le magnifique équipement de formation des apprentis de Loos-en-Gohelle sur les métiers du bâtiment géré par les apprentis d'Auteuil n'accueille que 110 jeunes alors que sa capacité est de 180 ? Je pourrais multiplier les exemples de ces incohérences et de ces paradoxes. Je rencontrerai d'ailleurs

la semaine prochaine une cinquantaine de chefs d'entreprises dans les locaux de la CCI d'Artois pour travailler avec eux sur cette problématique.

Troisièmement, sur le chantier des freins à la reprise à l'emploi, nous avons expérimenté un certain nombre de moyens qui ont fait recette. Je pense d'abord à l'insertion par l'activité économique, avec les 117 structures conventionnées avec l'État. Leur taux d'insertion a encore progressé en 2018, et s'élève à 62 %, sachant que les publics concernés sont, pour moitié, titulaires du RSA. L'État a engagé l'an dernier une enveloppe financière de 34,7 millions d'euros pour le financement des postes d'insertion. La coopération dans ce domaine avec le département est excellente ; il existe dans le Pas-de-Calais plus de 51 chantiers d'insertion, et ces structures recevront des moyens supplémentaires en 2019 dans le cadre de la stratégie nationale contre la pauvreté.

Autre innovation cette année : les emplois francs, au bénéfice des personnes issues des quartiers politique de la ville, et qui se confrontent trop souvent à des refus d'emploi à cause de leur origine. Les aides financières très incitatives offertes à l'employeur doivent permettre de dépasser ce préjugé aussi injuste qu'absurde. L'objectif est de conclure 500 contrats cette année. La dynamique est lancée ; nous y arriverons.

Je pense enfin au contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour les collectivités et les associations, venu prendre le relais des anciens contrats aidés, en particulier pour les personnes éloignées du travail : plus de 4000 contrats ont été signés en 2018.

Avec la réunion de toutes ces bonnes volontés, avec la conjoncture économique plus favorable, avec la conjugaison de toutes les initiatives, les premiers résultats sont là : le taux de chômage, à 10,8 % dans le département, est à un niveau historiquement bas. Tous les territoires profitent de cette amélioration significative, mais des disparités existent : on doit donc encore faire mieux.

Pour favoriser l'emploi, il faut aussi soutenir nos entreprises, et notamment nos PME. En 2018, le CICE, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, a profité à 21 008 entreprises du département, pour plus de 214 millions d'euros. Ce dispositif est maintenu en 2019, et prend désormais la forme d'un allègement des cotisations sociales des employeurs sur les bas salaires. Avec le crédit d'impôt en matière de recherche et d'innovation, 108 millions d'euros d'impôt ont par ailleurs été restitués, tandis que les remboursements de TVA ont soulagé la trésorerie des entreprises à hauteur de 380 millions d'euros.

Concernant les entreprises en difficulté, différents dispositifs existent, à commencer par le comité départemental d'examen des difficultés de financement, qui détecte et soutient les entreprises en péril. Par ailleurs, la commission des chefs des services financiers accorde des délais de paiement et remises de dette, qui se sont élevées à plus de 12 millions d'euros l'an dernier.

Ce sont des leviers précieux dans notre région qui a été frappée par un processus de désindustrialisation. L'intervention de l'État en parfaite coopération avec la région et les intercommunalités, et en lien étroit avec les tribunaux de commerce, peut se révéler décisive, avec l'autorisation du recours à l'activité partielle. L'État a été particulièrement vigilant pour le sauvetage du groupe ARC France et de ses 5000 salariés, dont le plan de relance de 120 millions d'euros a été officialisé en mars dernier. L'action des pouvoirs publics a aussi été déterminante, par exemple, pour secourir le carrossier Durisotti et ses 200 salariés dans le bassin minier, tout comme pour faciliter le rachat du site d'ArjoWiggins par une entreprise locale dans l'Audomarois.

Au-delà de ces exemples de coopération au service de l'emploi, je rappellerai que des mesures fortes ont été prises par le gouvernement pour encourager l'activité, pour que, somme toute, « *le travail paye* ». Il s'agit aussi de soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes. Baisses de cotisations, défiscalisation des heures supplémentaires, augmentation de la prime d'activité, etc. Ainsi, dans le Pas-de-Calais, l'élargissement des conditions d'accès à la prime d'activité, annoncée en décembre dernier par le Président de la République, a profité à plus de 28 000 nouveaux foyers.

La prime exceptionnelle de fin d'année, sans charges ni impôts, a quant à elle bénéficié à 92 794 salariés dans le département, issus de 5885 entreprises, pour un montant moyen de 357 euros. Cette prime sera reconduite en 2019, et s'accompagnera d'autres mesures en faveur du pouvoir d'achat, avec une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu, et la poursuite de la baisse de la taxe d'habitation, qui, je le confirme, sera entièrement compensée pour les collectivités. Dans un département comme le nôtre, la suppression de la taxe d'habitation représentera en 2020 un montant moyen d'impôt en moins de 720 euros par foyer fiscal.

Offrir une chance à tous, refuser les inégalités territoriales, encourager le retour à l'emploi, valoriser le travail, éviter les trappes de l'inactivité, voilà les lignes directrices de la stratégie de l'État pour l'année à venir. Cet effort en faveur de l'emploi s'accompagne d'une réflexion de fond sur l'avenir du travail en tant que tel, pour prendre en compte les transformations sociétales. Saviez-vous par exemple que l'Université d'Artois dispose de l'une des meilleures équipes de recherche européenne en matière d'intelligence artificielle ?

Dans cette logique d'anticipation, la mobilisation nationale et territoriale annoncée par le Président de la République se fera donc aussi en direction des grandes transitions écologiques, environnementales et numériques.

Comment accompagner les territoires en transition écologique ? Comment changer de dimension sur l'écologie du quotidien, sur la gestion des déchets, les cycles courts, l'alimentation dans la restauration collective ? Comment progresser en matière de rénovation thermique et énergétique des bâtiments ? Comment mieux respecter la bio-diversité ?

Pour faciliter la mobilisation, je vais installer prochainement dans le département une instance d'animation et de pilotage, qui permettra à chacun de se repérer. Les collectivités y trouveront un lieu de mobilisation, de partage, de ressources et d'échange, pour élaborer des initiatives communes.

Même s'il y a beaucoup de travail à faire, je suis convaincu que ce chantier écologique et environnemental sera fécond, en évitant les approches pénalisantes, d'autant que nous avons déjà mis en pratique un certain nombre d'expérimentations et de démarches réussies. Sans pouvoir être exhaustif, je mentionne par exemple :

-le magnifique exemple de la mise en service vendredi dernier dans le bassin minier de la première station de bus urbains à hydrogène de France;

-la belle dynamique de démarche partenariale issue de la COP 21 autour du contrat de transition écologique porté par la communauté urbaine d'Arras, couvrant tous les domaines de la transition écologique et mobilisant tous les acteurs de la société avec des objectifs partagés et mesurables ;

-le développement prometteur de la méthanisation dans le secteur agricole, développement que les services de l'État accompagnent fortement avec un souci de concertation en amont ;

-l'exemple encore que constitue la démarche vertueuse et persévérante de mise en valeur depuis plusieurs années du site des Deux Caps, dont le label Grand Site de France a été reconduit en début d'année, et qui s'appuie notamment sur l'implication de la collectivité départementale dans la préservation des sites et espaces naturels ;

-la progression de la rénovation thermique des logements, notamment pour les personnes en situation de précarité, stimulée par le chèque énergie expérimenté dans le Pas-de-Calais et les aides de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;

-ou bien encore la prise de conscience de la nécessaire maîtrise du foncier agricole, notamment dans les documents d'urbanisme.

\*

À notre charge évidemment, de maintenir, en plus de cet accompagnement, la continuité de notre mission régaliennne ! Cela pourrait paraître naturel mais cela va mieux en le disant : pour que l'État puisse être stratège, investisseur, ingénieur territorial, il convient d'abord qu'il assure l'État de droit et veille au respect de l'ordre public républicain, sans lequel aucun épanouissement n'est possible.

Je le précise parce que, aussi légitimes que puissent être les revendications des uns ou des autres, la violence qui s'est exercée ces derniers mois dans l'espace public, et notamment à l'encontre des représentants de l'État, de ses installations, de ses symboles, ou bien des élus du suffrage universel, ne saurait ni être banalisée, ni être justifiée : elle est inadmissible.

Je tiens donc à saluer particulièrement le professionnalisme de nos services de police et de gendarmerie, ainsi que celui de nos services de secours, qui, malgré les événements à répétition, ont agi avec calme et détermination, et réussi à ce que force reste à la loi, comme on le dit justement.

Nos valeureux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du service départemental d'incendie et de secours auront été particulièrement sollicités en 2018 avec 134 128 interventions, un record, 5 % de plus que l'année précédente. Les services de l'État en prenant en compte les services médicaux d'urgence qui travaillent à nos côtés ont été aussi fortement mobilisés : le centre opérationnel départemental chargé de la direction opérationnelle a été ouvert 57 jours en 2018, que ce soit à l'occasion d'évènements sportifs, festifs, climatiques, commémoratifs, ou sociaux. Là aussi, nous ne sommes pas loin d'un record.

Au-delà du maintien de l'ordre, malgré une légère hausse de la délinquance tous types de faits confondus de 1,5 % après 4 années successives de baisse, il faut saluer le travail très professionnel de nos forces de police et de gendarmerie puisque le taux d'élucidation progresse, et s'élève désormais à plus de 45 %; c'est l'un des meilleurs taux de France. Au reste, le nombre de crimes et délits par habitant reste très inférieur à la moyenne nationale des départements comparables en population. Le Pas-de-Calais apparaît donc comme un territoire relativement paisible, d'autant que les violences urbaines sont en baisse de 6,3 %, les violences physiques crapuleuses de 8,6 %, et les cambriolages de 1,6 %.

Un chiffre, toutefois, doit continuer à nous alerter : l'augmentation de 20 % des violences sexuelles, en particulier à l'égard des femmes, et notamment dans le cercle familial. Certes, ce constat est national et sans doute lié également à la libération de la parole. Mais la prévalence de ce type de violence reste, dans le Pas-de-Calais, bien supérieure à la moyenne nationale.

Nous avons mis en place l'an dernier un plan départemental d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en concertation avec tous les acteurs (procureurs de la République, Conseil départemental, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, collectivités, associations). Plusieurs équipes dédiées au traitement des violences sexuelles et sexistes ont été créées, avec la présence de psychologues dans les commissariats, et, de façon générale, une meilleure formation à l'écoute.

L'amélioration des conditions d'accueil des victimes est d'ailleurs également l'un des volets de la police de sécurité du quotidien, lancée il y a un an et demi, par le ministre de l'intérieur. Il s'agit de revenir aux sources de l'engagement de police : assurer une présence plus visible sur la voie publique, mieux accueillir les victimes, densifier les partenariats autour de la prévention de la délinquance et travailler en confiance avec les élus. C'est ainsi par exemple que désormais tous les maires des communes rurales du département disposent d'un correspondant unique au sein des services de gendarmerie. Sur les quartiers de reconquête républicaine de Calais, j'installerai la semaine prochaine les nouveaux effectifs de police sur les quartiers de Beaumarais et du centre-ville.

S'agissant de la délinquance routière, l'année 2018 a été marquée par une nouvelle baisse de l'accidentologie : avec 64 tués contre 61 l'an dernier, le nombre de personnes tuées sur les routes du département est au plus bas depuis 40 ans. Cette amélioration reflète, malgré les débats qu'elle a pu susciter, l'efficacité des mesures prises pour réduire la vitesse maximale à 80 km/h sur la plupart des voies de circulation. Dans le cadre de la nouvelle donne arrêtée par le Premier ministre, et lorsque la loi sur les mobilités sera votée, nous agissons de concert avec le département, M. le Président, de manière aussi pragmatique que possible pour rechercher les adaptations utiles sans compromettre les acquis de la sécurité routière.

Autre forme de menace, plus insidieuse, celle du terrorisme, qui représente encore un danger de premier plan autant en termes de sécurité que de cohésion républicaine. Le nombre de personnes actuellement suivies au titre du fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste est en baisse, et représente désormais 223 individus. Face à cette menace, je suis vigilant à faire travailler étroitement ensemble tous les services. Le groupe d'évaluation départementale réunit tous les mois les forces de sécurité, les services de renseignement, les procureurs et les services pénitentiaires, dans une logique de décroisement. Il est suivi d'une autre réunion, destinée à l'accompagnement social des familles, où se joignent notamment les services sociaux du Conseil départemental, la protection judiciaire de la jeunesse, l'agence régionale de santé, et les services de l'Éducation nationale. Depuis l'an dernier, nous avons également renforcé le dialogue avec les maires dans le cadre de la mise en place du nouveau plan national de prévention de la radicalisation.

Enfin, sur un sujet plus spécifique à notre département, celui de la question migratoire, je peux vous confirmer, comme l'an dernier, que la situation reste contenue. Depuis le démantèlement de la lande de Calais, et le maintien d'un dispositif de sécurité important, le nombre de migrants a été divisé par 20, grâce au travail de concert des forces de l'ordre, de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, et des associations mandatées par l'État. À la fermeté dont nous avons fait preuve pour refuser toute reconstitution de campement illégal, se conjugue l'humanité des dispositifs mis en

place : prise en charge médicale, accès à des douches et des points d'eau, distribution de repas, propositions systématiques de mises à l'abri dans les centres d'hébergement, mises à l'abri des mineurs. Nous restons néanmoins extrêmement attentifs à l'évolution de la situation, par définition volatile, que j'examine de façon quotidienne, en particulier avec la recrudescence des traversées maritimes.

Et puisque nous parlons de la frontière, permettez-moi de terminer mon allocution par un dernier sujet, tout aussi spécifique à notre territoire : je veux cette fois-ci parler du Brexit. Devant les incertitudes de la vie politique britannique, le gouvernement a fait le choix de l'anticipation en se préparant à toutes les hypothèses. Grâce à la mise en place d'une équipe projet et d'une collaboration soutenue et fructueuse avec les opérateurs du port de Calais et du lien fixe trans-manche, nous avons pu garantir la réalisation d'installations nouvelles à la frontière dans des délais record, avec parallèlement de l'ordre de 200 embauches sur les postes douaniers et sanitaires dans les services de l'Etat. Ces infrastructures permettront d'effectuer les contrôles requis, à l'import comme à l'export, tout en maintenant un trafic fluide avec des zones de stationnement. Sans pouvoir vous dire ni quand, ni comment, le Royaume-Uni sortira de l'Union européenne, je peux néanmoins vous affirmer ceci : nous serons prêts.

\*

Mesdames et Messieurs, vous l'avez constaté une fois de plus, l'action des services de l'État dans le département est plurielle ; elle couvre un champ très vaste. Et les contraintes de cet exercice ne m'ont pas permis de vous parler du soutien à nos scènes nationales en matière de culture, d'évoquer le soutien aux équipements sportifs et à la pratique du sport, de détailler le travail de celles et ceux qui assurent des missions de contrôle des installations ou des activités, des équipes qui sont au service des consommateurs, de celles et ceux qui veillent à la qualité des sites et du patrimoine, et bien d'autres encore.

Au-delà de la diversité des métiers et des compétences de chacun, nos sous-préfets, nos gendarmes, nos policiers, nos enseignants, nos agents des services préfectoraux et territoriaux départementaux et régionaux, nos vétérinaires, nos inspecteurs, nos douaniers, nos militaires de l'opération Sentinelle, nos délégués du préfet dans les quartiers, nos jeunes du service civique, sont animés par le même objectif : celui de servir avec professionnalisme l'État en donnant le meilleur dans la grande tradition républicaine et, à travers lui, la population du Pas-de-Calais.

Soldats de la République, nous l'étions l'année dernière. Soldats de la République, nous le serons plus encore à l'avenir à vos côtés, conscient des attentes et de l'urgence à agir.

Sur le territoire que nous servons avec vous, de grandes réalisations ont été accomplies ces dernières années comme le magnifique musée du Louvre/Lens, le pôle de compétitivité de Loos-en-Gohelle axé sur la troisième révolution industrielle, l'extension de Nausicaa à Boulogne, le bus à haut niveau de service du bassin minier, la cité des électriciens à Bruay, la rénovation du théâtre à l'italienne de Saint-Omer, pour ne citer que quelques beaux exemples dont nous pouvons être fiers et qui doivent nous donner confiance en nous-mêmes. Pour chaque projet, l'État a été au rendez-vous, d'une manière ou d'une autre.

D'autres réalisations sont en cours : la reconversion de la base aérienne 103, l'extension du port de Calais et la requalification du front de mer, la réalisation de la ligne à haute tension Avelin-Gavrelle, la rénovation du palais des congrès du Touquet, le projet de serre tropicale à Berck-sur-Mer,

l'aménagement du port fluvial de Béthune, la rénovation de l'abbaye de Saint-Vaast à Arras et la valorisation de la chartreuse de Neuville, jusqu'aux réserves du Louvre à Liévin, dont je viens de visiter le chantier, et où seront situées en toute sécurité les plus belles collections nationales.

D'autres projets structurants sont en pleine conception. Je pense ici au futur hôpital de Lens, dont je peux vous garantir qu'il verra le jour, et nous veillerons à ce que cela se fasse au plus vite.

Sans oublier, bien sûr le grand projet du canal Seine Nord. Le Président de la République l'a rappelé lors du débat avec les maires des Hauts-de-France le 29 mars dernier en indiquant que: « *l'État serait au rendez-vous* ». Le projet de loi d'orientation des mobilités a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 18 juin dernier. Il prévoit en son article 36 la régionalisation de la société de projet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec la possibilité que cette société porte aussi les plateformes multimodales, comme celle qui devrait voir le jour à Marquion. Pour l'heure, le travail territorial se poursuit, à l'image du séminaire de la démarche grand chantier, hébergé ici le 28 février dernier.

Et je n'oublie pas que des projets se développent et s'esquissent sans cesse sur le territoire, depuis les investissements de toute nature portés par le département, la région, les communes et les intercommunalités pour un meilleur service à la population, jusqu'à la myriade de petites initiatives développées par un tissu associatif dense et dynamique.

Notre ambition est de répondre aux fractures, de servir une dynamique de progrès et de favoriser une confiance renouvelée dans l'avenir et dans la jeunesse, en surmontant les déterminismes pour donner une chance à tous dans la République. C'est cette jeunesse qui remplira d'ici peu les rues d'Arras pour les grandes festivités du Main Square. C'est cette jeunesse que l'on retrouvera lors des magnifiques fêtes de la mer à Boulogne. C'est cette jeunesse qui fréquentera cet été avec bonheur notre magnifique Côte d'Opale. C'est cette jeunesse qui a rempli les travées du stade Bollaert, qui a vibré et y a cru jusqu'au dernier coup de sifflet, et dont le souffle, j'en suis sûr, portera encore l'équipe l'année prochaine pour se hisser enfin sur la plus haute marche.

C'est cette jeunesse qui porte l'avenir de notre pays !

Mesdames et Messieurs les élus, laissez-moi conclure en vous livrant les paroles inspirantes d'une native d'Arras, journaliste, diplomate, féministe, députée européenne, je veux parler de Louise Weiss, qui fut élue députée au sein du premier Parlement Européen élu au suffrage universel. Au titre de doyenne du Parlement, Louise Weiss y prononça le discours d'inauguration de la session : nous étions le 17 juillet 1979, quelques heures avant l'élection de Simone Veil à la présidence du Parlement européen, il y a presque 40 ans jour pour jour. Ce jour-là, j'en suis persuadé, Louise Weiss fut inspirée de la destinée de sa ville natale, en délivrant cette formule, ce mode d'emploi du renouveau, que je vous rapporte:

*« Redoutons de devenir les classiques de nous-mêmes : l'histoire avance, les conjonctures se renouvellent, ce qui est impossible hier sera possible demain ! »*

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et votre confiance.  
Vous pouvez compter sur nous.

Vive le Pas-de-Calais dans les Hauts-de-France !



Vive la République que nous servons tous !

Vive la France !